

ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

(47)

RECOMMANDATION ISO R 1907

ACIDE CRÉSILIQUE ET XYLÉNOLS
À USAGE INDUSTRIEL

DÉTERMINATION DU RÉSIDU DE DISTILLATION

1^{ère} ÉDITION
Mai 1971

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/R 1907:1971

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e9a80ef5-6e3b-4ae5-8ec1-68d126f2d066/iso-r-1907-1971>

HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 1907, *Acide crésilique et xylénols à usage industriel – Détermination du résidu de distillation*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 47, *Chimie*, dont le Secrétariat est assuré par l'Ente Nazionale Italiano di Unificazione (UNI).

Les travaux relatifs à cette question aboutirent à l'adoption du Projet de Recommandation ISO N° 1907 qui fut soumis, en novembre 1969, à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel, par les Comités Membres suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Inde	Roumanie
Allemagne	Israël	Royaume-Uni
Australie	Italie	Suisse
Belgique	Japon	Tchécoslovaquie
Chili	Nouvelle-Zélande	Thaïlande
Espagne	Pays-Bas	Turquie
France	Pologne	U.R.S.S.
Grèce	Portugal	
Hongrie	R.A.U.	

Aucun Comité Membre ne se déclara opposé à l'approbation du Projet.

Ce Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO, qui décida de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/R 1907:1971](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e9a80ef5-6e3b-4ae5-8ec1-68d126f2d066/iso-r-1907-1971>

ACIDE CRÉSILIQUE ET XYLÉNOLS
À USAGE INDUSTRIEL
DÉTERMINATION DU RÉSIDU DE DISTILLATION

AVERTISSEMENT. Ces produits brûlent la peau et peuvent être absorbés à travers la peau. Il est essentiel, pour l'échantillonneur, de porter des gants de protection, de préférence en polychlorure de vinyle, ainsi qu'un masque. L'inhalation de vapeurs provenant du produit chauffé doit être évitée.

1. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Recommandation ISO décrit une méthode de détermination du résidu de distillation de l'acide crésilique à forte teneur en *m*-crésol, de l'acide crésilique à forte teneur en *o*-crésol et des xylénols, à usage industriel.

2. ÉCHANTILLONNAGE

Appliquer les modalités décrites dans la Recommandation ISO/R . . . *. Toutefois, les modalités indiquées ci-après devront être respectées.

Introduire l'échantillon pour laboratoire, représentatif du produit prélevé sur l'échantillon global, dans un flacon en verre, de couleur sombre, à bouchon rodé, propre et sec, de contenance telle qu'il soit presque entièrement rempli par l'échantillon. S'il est nécessaire de sceller ce flacon, prendre soin d'éviter tout risque de contamination de son contenu.

3. PRINCIPE

Distillation d'une masse connue d'échantillon dans des conditions soigneusement contrôlées et détermination de la masse de résidu obtenu.

* L'échantillonnage des produits chimiques fera l'objet d'une Recommandation ISO ultérieure.

4. MODE OPÉRATOIRE

Procéder à la distillation conformément à la méthode décrite dans la Recommandation ISO/R 1906, *Acide crésilique et xylénols à usage industriel – Détermination des caractéristiques de distillation*. Les précisions et les modifications suivantes doivent être apportées à la Recommandation ISO mentionnée ci-dessus.

4.1 Prise d'essai

Au lieu de mesurer 100 ml de l'échantillon pour laboratoire, peser, à 0,1 g près, dans le ballon de distillation préalablement taré, 100 g de l'échantillon pour laboratoire.

4.2 Détermination

Lorsque toute l'eau a été distillée et que la vitesse de distillation a été augmentée jusqu'à 3 ou 4 ml par minute, continuer la distillation, sans mesurages intermédiaires, jusqu'à ce que le «point sec» ou bien le «point final» (voir paragraphe 4.5 de la Recommandation ISO/R 1906) soit atteint, et éteindre alors immédiatement la flamme du brûleur. Laisser la fiole et son contenu refroidir, peser et évaluer par différence la masse totale du résidu obtenu.

5. EXPRESSION DES RÉSULTATS

Exprimer le résidu obtenu en pourcentage en masse.

NOTE. – Les essais sur échantillons exempts de résidu donnent un dépôt pouvant atteindre 2 g et il est de pratique commerciale courante de considérer les produits ne déposant pas plus de 2 g comme exempts de résidu. Lorsque la masse du résidu dépasse 2 g, la masse obtenue (et non la masse diminuée des 2 g) est considérée comme étant le résidu.

6. PROCÈS-VERBAL D'ESSAI

Le procès-verbal d'essai doit mentionner les indications suivantes :

- a) la référence de la méthode employée;
- b) les résultats ainsi que la forme sous laquelle ils sont exprimés;
- c) tous détails particuliers éventuels relevés au cours de l'essai;
- d) toutes opérations non prévues dans la présente Recommandation ISO ou toutes opérations facultatives.

ANNEXE

Ce document fait partie d'une série de Recommandations ISO décrivant des méthodes d'essais pour le phénol, les crésols, l'acide crésilique et les xylénols à usage industriel.

La liste complète des Recommandations déjà préparées, ou en cours de préparation, est la suivante :

PHÉNOL, *o*-CRÉSOL, *m*-CRÉSOL, *p*-CRÉSOL, ACIDE CRÉSILIQUE, XYLÉNOLS

ISO/R 1897, *Dosage de l'eau par la méthode de Karl Fischer.*

ISO/R 1898, *Dosage de l'eau par la méthode de Dean et Stark.*

ISO/R 1899, *Dosage des huiles neutres et des bases pyridinées.*

PHÉNOL, *o*-CRÉSOL, *m*-CRÉSOL, *p*-CRÉSOL

ISO/R 1900, *Détermination du résidu à l'évaporation.*

ISO/R 1901, *Détermination du point de cristallisation.*

ISO/R 2208, *Détermination du point de cristallisation après séchage à l'aide d'un tamis moléculaire.**

ISO/R 1902, *Essai de contrôle de la teneur en impuretés insolubles dans une solution d'hydroxyde de sodium – Essai visuel.**

ISO/R 2273, *Dosage, après combustion, du soufre total (méthode conductimétrique) et du chlore (méthode potentiométrique ou spectrophotométrique).**

PHÉNOL LIQUÉFIÉ, *m*-CRÉSOL, ACIDE CRÉSILIQUE, XYLÉNOLS

ISO/R 1903, *Détermination de la masse volumique à 20 °C.*

PHÉNOL

ISO/R 1904, *Dosage du phénol et de ses homologues – Méthode par bromuration.**

PHÉNOL LIQUÉFIÉ

ISO/R 1905, *Essai de contrôle de la teneur en impuretés insolubles dans l'eau – Essai visuel.*

ACIDE CRÉSILIQUE ET XYLÉNOLS

ISO/R 1906, *Détermination des caractéristiques de distillation.*

ISO/R 1907, *Détermination du résidu de distillation.*

ISO/R 1908, *Contrôle de l'absence de sulfure d'hydrogène.*

ISO/R 1909, *Mesure de la coloration.*

ISO/R 1910, *Détermination de la teneur en *o*-crésol.*

ACIDE CRÉSILIQUE

ISO/R 1911, *Détermination de la teneur en *m*-crésol.*

NOTE. – Un échantillon pour laboratoire d'au moins 500 ml (pour phénol et crésols) ou de 1000 ml (pour acide crésilique et xylénols) est nécessaire pour exécuter l'ensemble des essais décrits dans les documents mentionnés.

* Actuellement au stade de Projet de Recommandation ISO.